

Territoires et inclusion : le rôle des élus locaux

 1 journée / 6 heures

 Pré-requis : aucun

Pédagogie

Approche théorique et juridique, analyse de cas pratiques. Analyse des textes de loi et des jurisprudences

Public visé (10 à 15 participants)

En groupe restreint, élus locaux, collaborateurs d'élus locaux

Acquis recherchés

Comprendre les enjeux pour les personnes en perte d'autonomie dans les politiques locales.

Connaître les marges de manœuvre des élus en matière d'inclusion.







Proposer des actions sur les territoires en matière d'accessibilité

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender la **multiplicité des situations de handicap**
- Comprendre le **cadre juridique** et les **acteurs de l'inclusion**
- **Lever les freins** à la participation des personnes handicapées à la vie de la cité
- Tirer parti du handicap, de la mise en accessibilité pour **améliorer le quotidien de tout un chacun**



CONTENU PÉDAGOGIQUE

-  **Définitions et évolutions du handicap** : Evolution de la notion de handicap dans la société française (visible et invisible). De la prise en charge à la prise en compte ; Les représentations à propos du handicap ; la reconnaissance administrative du handicap ; Les différentes situations du handicap et leur compensation
-  **Le cadre juridique et les différentes lois sur le handicap** : Les lois de 1975 et 1987 ; Les lois du 11 février 2005 et du 5 septembre 2018 ; Les bénéficiaires de la loi du 11 février 2005
-  **L'identification, le rôle et la mobilisation des acteurs** : MDPH, Mission handicap, Cap emploi OPS, Assurance maladie, médecine du travail.
-  **Étude des problématiques rencontrées par les élus** : La logique de concertation avec les acteurs ; L'Agenda d'accessibilité programmée ; Les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de handicap
-  **La déclinaison de l'inclusion dans toutes les politiques locales** : Le logement ; Les activités sportives et culturelles ; L'emploi et le maintien dans l'emploi ; L'accessibilité des outils de communication ; Les services d'accueil ; La voirie et l'espace urbain
-  **Conclusion : l' élu, un acteur actif de l'inclusion sur les territoires**

